



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_238-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-238 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MUSIK À PILE ET ENTRE-DEUX-ARTS
TITRE DE L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_238-DE

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée en charge de la culture,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient, chaque année, des associations portant des initiatives et manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

La saison culturelle estivale 2020 a été particulièrement mise à mal par la crise sanitaire COVID-19 : si plusieurs manifestations traditionnellement appuyées par La Cali ont été annulées sans que les associations porteuses aient été mises en difficulté, les associations MusiK à Pile et Entre-Deux-Arts, qui organisent, chacune, un festival-temps fort du territoire, nécessitent l'octroi d'une subvention d'équilibre pour faire face aux frais engagés pour la préparation de leurs manifestations.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
MKP-MUSIK A PILE	Festival « <i>MusiK à Pile</i> » prévu du 4 au 6 juin 2020 : annulé	1 500 €
ENTRE-DEUX-ARTS	Festival. « <i>D'Ici Danse !</i> » prévu du 14 septembre au 2 octobre 2020 : annulé	2 300 €

Imputation budgétaire :

chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40
chapitre 65 – compte 657341 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-239 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

SUBVENTION À L'ASSOCIATION PERMANENCES DE LA LITTÉRATURE DE L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 - 2/2

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200930-2020_09_239-DE

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère communautaire déléguée en charge de la culture,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient des associations portant des initiatives et manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

Ces événements représentent un vecteur d'image participant à la promotion et au rayonnement du territoire libournais.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
PERMANENCES DE LA LITTÉRATURE	Manifestation Littérature en jardin du 28 au 30 août 2020	2 500 €

Imputation budgétaire :

chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40
chapitre 65 – compte 657341 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Signature of Philippe BUISSON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_240-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-240 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "METS LA PRISE" POUR LA SALLE DE MUSIQUE ACTUELLES "L'ACCORDEUR"

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 – 2/2

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200930-2020_09_240-DE

Sur proposition de Madame Brigitte NABET-GIRARD, conseillère communautaire déléguée en charge de la culture,

Lors du Conseil communautaire du 10 avril 2019, La Cali a souhaité sécuriser la dynamique territoriale portée par l'association Mets la prise/L'Accordeur en actant une contractualisation spécifique par le biais d'une convention tri-annuelle d'objectifs et de financements, en lien avec la poursuite de l'accompagnement de la DRAC et de la ville de Saint-Denis-de-Pile. Cette convention a été conclue pour les années 2019, 2020 et 2021.

Pour la saison culturelle 2019-2020, le montant de référence de la subvention a été fixé à 25 000 € (80 % versés en mai 2020, 20 % restant à verser en octobre 2020 après remise du bilan financier et moral de la saison 2019-2020).

En raison de la crise sanitaire COVID-19, L'Accordeur, comme l'ensemble des établissements culturels, a dû fermer ses portes le 16 mars 2020 et annuler l'ensemble de sa programmation jusqu'au 30 juin 2020. Au-delà de l'annulation des concerts, l'association Mets la prise/L'Accordeur a dû stopper ses projets de médiation culturelle et l'ensemble de ses activités d'accompagnement/formation artistique : les conséquences économiques n'en sont que plus lourdes pour cette association qui compte 6 salariés permanents et de très réguliers intervenants artistiques et intermittents du spectacle.

De plus, fin août, le gouvernement a placé le Département de la Gironde en zone rouge, ce qui complexifie la rentrée culturelle de l'association en raison du maintien du décret du 31 mai qui interdit d'organiser des concerts debout dans des espaces clos. Cette interdiction engendre ainsi de nouvelles pertes avec le passage d'une jauge de 450 à 70, voire 100 personnes selon les configurations des spectacles.

A ce jour, le total des pertes de Mets la prise / L'Accordeur liées à la COVID-19 s'est stabilisé à hauteur de 26 423 €.

Le Président de l'association Mets la prise/L'Accordeur a adressé un courrier de demande d'aide exceptionnelle au Président de La Cali – un courrier accompagné d'un état financier des pertes subies et des aides débloquées par les partenaires.

Ainsi, afin d'assurer la survie sociale et économique de cette structure et la poursuite de ses activités sur le territoire (spectacles à jauge réduite, actions de médiation culturelle et artistique), il est proposé que La Cali alloue une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Mets en procédant à un avenant à la convention tri-annuelle d'objectifs et de financements.

Compte tenu de l'intérêt communautaire du projet culturel et artistique porté par l'association « Mets la prise » et du rôle structurant avéré que joue L'Accordeur sur le territoire pour les habitants et en particulier pour la jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à l'association Mets la prise,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention tri-annuelle d'objectifs et de financements avec l'association Mets la prise, et tout document y afférent.

Imputation budgétaire :

- Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020
Reçu en préfecture le 08/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_241-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-241 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

DISPOSITIF 2020-2021 "L'ART DE GRANDIR" (PARCOURS SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE POUR LES 9-18 ANS), SENSIBILISATION AU SPECTACLE VIVANT POUR LES PLUS JEUNES (18 MOIS - 6 ANS)

Sur proposition de Madame Brigitte Nabet-Girard, Conseillère communautaire déléguée à la culture

Dans le cadre de son Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle « L'Art de grandir », reconduit pour une durée de trois années scolaires (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023), La Cali propose pour 2020-2021, plusieurs actions ambitieuses à destination du public scolaire, de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis 2015, ce dispositif est co-construit avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, l'IDDAC et la DSDEN de la Gironde. Il assure un accès facilité à la culture pour les enfants et les jeunes de La Cali en permettant une confrontation à des œuvres littéraires, d'art contemporain et de spectacle vivant, des rencontres artistiques, des visites de lieux culturels.

La Cali, en accord avec ses partenaires institutionnels, confie la conception et l'organisation générale des parcours à des acteurs culturels locaux expérimentés dans le domaine de l'éducation artistique.

Actions prévues dans le cadre du COTEAC « L'Art de grandir » (édition 2020-2021) en temps scolaire et hors temps scolaire :

- 5 parcours culturels pour 48 classes élémentaires de cycle 3 (CM1, CM2 ULIS, IME, 6^e),
- 7 accueils de loisirs / ALSH et 1 institut médico-éducatif :
 - «*Parles-tu tout bas ?*», conçu par l'association Mets la prise-L'Accordeur en collaboration avec la Cie Ikui Doki (8 classes et 2 ALSH),
 - «*Volte-Pièce pour enfants en mal de démocratie*», conçu par le Théâtre le Liburnia en collaboration avec la Cie Les Ouvreurs de possibles (10 classes),
 - «*Des rêves engagés*», conçu par l'association Entre-Deux-Arts (10 classes et 2 ALSH),
 - «*Les madeleines sonores*», conçu par MusiK à Pile en collaboration avec la Cie du Chat perplexe (10 classes et 2 ALSH),
 - «*Punchlines Poésie*», conçu par Permanences de la littérature en collaboration avec Pascale Petit (auteur) et Maras (slameur) (10 classes et 1 ALSH).

En accord avec le service Enfance, 7 accueils de loisirs sont concernés : Coutras, Izon, Libourne, Moulon, St-Denis-de-Pile, St-Médard-de-Guizières (ou St-Seurin-sur-l'Isle) et Vayres.

- 1 parcours pour l'espace jeunes à Guîtres

«*Portraits engagés*» conçu par l'association de L'Aube / Les Ouvreurs de possibles.

Plan de financement prévisionnel L'Art de grandir - édition 2020-2021 Parcours en temps scolaire (48 classes) et hors temps scolaire (7 ALSH, 1 IME, 1 Espace Jeunes)	
DÉPENSES (TTC)	
Coût net d'organisation des parcours (conception/gestion des parcours, ateliers, côté coulisses, représentations, logistique, droits d'auteur, restitution, transport scolaire, imprévus)	103 548 €
TOTAL (TTC)	103 548 €
RECETTES (TTC)	
La Cali (reste à charge)	50 171 €
DRAC Nouvelle-Aquitaine (<i>en cours</i>)	27 000 €
Conseil Départemental de la Gironde (<i>en cours</i>)	17 500 €
IDDAC (<i>confirmé</i>)	4 878 €
OARA (<i>confirmé</i>)	3 000 €
Mécénat (<i>confirmé</i>)	1 000 €
TOTAL (TTC)	103 548 €

- 1 journée professionnelle consacrée à l'approche transversale de la culture de la Jeunesse, Enfance, Urbanisme, Tourisme, Développement durable et des opérateurs culturels de La Cali, en partenariat avec l'IDDAC

Plan de financement prévisionnel Journée professionnelle dédiée à l'approche transversale de la culture au sein d'un territoire intercommunal (1er trimestre 2021)	
DÉPENSES (TTC)	
Rémunération des intervenants	1 800 €
Frais logistiques	600 €
TOTAL	2 400 €
RECETTES (TTC)	
Service Culture / Cali (reste à charge)	1 000 €
Service technique / Cali (reste à charge)	600 €
IDDAC (prise en charge directe)	800 €
TOTAL	2 400 €

Hors COTEAC : actions de sensibilisation au spectacle vivant pour les plus jeunes (18 mois-6 ans) avec l'appui de l'IDDAC

En parallèle du dispositif L'Art de grandir, La Cali se mobilise depuis 2012 pour faciliter l'accès à l'ouverture culturelle du jeune public libournais en menant des actions de sensibilisation au spectacle vivant et d'immersion artistique en fonction des classes d'âge (18 mois-6 ans).

L'édition 2020-2021 de la programmation Jeune Public propose deux spectacles et une résidence artistique :

La Fratrie de la Cie du Réfectoire pour les classes de MS à CP (6 représentations scolaires) à l'auditorium de Lapouyade et une résidence artistique de la compagnie.

Poulette Crevette de la Cie Baleine-Cargo pour les classes de TPS à MS (9 représentations scolaires) dans la salle des fêtes d'Arveyres.

Plan de financement prévisionnel Programmation itinérante Jeune Public 2020-2021 et résidence de création	
DÉPENSES (TTC)	
Coût général programmation et organisation (2 spectacles : 14 représentations)	19 550 €
Résidence de création de la Cie du Réfectoire (auditorium/Lapouyade) : intervention dans les classes de l'école maternelle et à la médiathèque	3 189 €
TOTAL	22 739 €
RECETTES (TTC)	
La Cali (reste à charge <i>prévisionnel</i>)	18 649 €
Commune de Lapouyade (prise en charge directe)	2 000 €
IDDAC (aide à la diffusion)	1 651 €
MusiK à Pile (prise en charge directe)	239 €
Cie du Réfectoire (prise en charge directe)	200 €
TOTAL	22 739 €

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider l'édition 2020-2021 et le budget prévisionnel du dispositif « L'Art de grandir », ainsi que les actions de sensibilisation au spectacle vivant menées sur le territoire dans le cadre de la programmation Jeune Public.

Imputations budgétaires :

Chapitre 011 – service destinataire CULT 3

Chapitre 065 – service destinataire CULT 3

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne **8 octobre 2020**

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

